

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 8603 du 3 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »**

NOR : INTJ1912116S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 19906 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828607S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

**Peter Stéphane**

NIGEND : 172923

NLS : 8026295

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

**Septier Mathieu**

NIGEND : 244118

NLS : 8096601

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2019.

*Le colonel, commandant par suppléance  
la garde républicaine,  
J.-M. GRIMAL*